



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.3 Emprunts

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18h30, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Était Représentée : Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

Délibération n° 2023-99

Objet : emprunt pour l'acquisition de la balayeuse

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au changement de la balayeuse.

Considérant la proposition de EUROPE SERVICE en date du 15 mai 2023 pour un balayeuse pour une acquisition de 39 999€ HT / 47 998.80€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt pour l'ensemble du montant de l'acquisition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De contracter auprès du Crédit Agricole, seule banque ayant répondu à la consultation, un emprunt d'un montant de 45 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 7 ans

Taux d'intérêt fixe : 4,70% avec première année réduite

Périodicité : annuelle

Echéances : constantes

Frais de dossier : 300 €

Débloqué des fonds : dans les 4 mois qui suivent la signature du contrat.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité des présents :

Abstention de Mme Magali COULET et Christian JULIAN

- **De contracter** un emprunt de 45 000 € auprès de la banque Crédit Agricole aux conditions susmentionnées,
- **D'inscrire** le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- **De s'engager**, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu ;
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire ou au 1^{er} Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 07 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS

Le Maire,
Richard FIOL